



# Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

## *Compte rendu* **Conseil Communautaire** **Mardi 24 septembre 2013**

### **Délégués présents avec droit de vote :**

|                             |                                                      |
|-----------------------------|------------------------------------------------------|
| <u>La Vernaz :</u>          | GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT) |
| <u>Saint Jean d'Aulps :</u> | GUILLAUME Bernard (DT)                               |
| <u>Essert-Romand :</u>      | GAILLARD Roger (DT)                                  |
| <u>La Côte d'Arbroz :</u>   | DUFOUR Michel (DS)                                   |
| <u>Montriond :</u>          | LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DT)         |
| <u>Le Biot :</u>            | PIGNIER Christian (DT)                               |
| <u>La Baume :</u>           | COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT)            |
| <u>La Forclaz :</u>         | GALLAY Gilbert (DT)                                  |

### **Délégués excusés :**

GALLAY Cyrille (DT La Forclaz), DEMESTE Isabelle (DS La Forclaz), MORAND Jean-Claude (DT Seytroux), BOINNARD Catherine (DT Seytroux), CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT Saint Jean d'Aulps), MUFFAT Sophie (DT La Côte d'Arbroz) et BAUD Marie-Thérèse (DT La Côte d'Arbroz)

### **Délégués absents:**

LABAR Philippe (DS La Vernaz), VULLIEZ Guillaume (DS La Baume), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), VAN HAETSDAELE (DS Le Biot), ROSSET Michel (DS Seytroux), COTTET Jean-Claude (DS Saint Jean d'Aulps), LANCON Gérard (DT Essert-Romand), GAILLARD Jean-Claude (DS Essert-Romand) et MUFFAT Michel (DS Montriond)

### **Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

## **1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs**

- 18 juillet : Bureau du SIAC à Thonon
- 24 juillet : voyage à l'Abbaye de Cluny
- 30 juillet : conseil municipal de Bellevaux
- 31 juillet : CDCEA à Annecy
- 23 août : élargissement CCVA au Biot
- 26 août : modification statuts du SIAC à Morzine
- 3 sept. : PAS à Thonon
- 6 sept. : élargissement CCVA à Montriond
- 6 sept. : recrutement DRH Morzine/CCVA
- 9 sept. : Bureau Asso. des Maires à Annecy
- 12 sept. : Bureau du SIAC à Thonon
- 12 sept. : DETR à Annecy
- 12 sept. : commission économie du SIAC à Thonon
- 13 sept. : CPE 8 au Biot
- 13 sept. : recrutement DRH Morzine/CCVA
- 13 sept. : étude filière bois-énergie à Thonon
- 16 sept. : CDCI à Annecy
- 18 sept. : Bureau du SIAC à Thonon
- 19 sept. : commission environ. du SIAC à Thonon
- 19 sept. : commis. urbanisme du SIAC à Thonon
- 19 sept. : commission transport du SIAC à Thonon

## **2- Marchés publics**

### ***2.1 MAPA attribués par la Présidente depuis le 9 juillet 2013***

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire qu'un marché public a été attribué directement par la Présidente depuis la dernière réunion :

- Objet : travaux de génie civil pour la mise en place de conteneurs d'apport volontaire semi-enterrés
- Titulaire : COLAS Rhône-Alpes
- Montant du DOE : 59 034,05 € HT

### ***2.2 Transport à la demande : avenant au marché en cours***

Madame la Présidente rappelle la mise en place depuis le début de l'année d'un service de transport à la demande. Elle souligne que l'utilisation de ce service n'est pas satisfaisante et invite l'ensemble des élus des communes à le promouvoir davantage, particulièrement lors des réunions des anciens.

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire d'une proposition d'extension du service faite par le titulaire du marché (NAVOCAP), sachant que cette extension a obtenu le feu vert du Conseil Général de la Haute-Savoie et n'a aucune incidence sur le coût supporté par la CCVA :

- extension de la période de fonctionnement : du lundi au samedi inclus, de 9h à 17h,
- ajout de pôles de destination pour chacune des 3 vallées, dont principalement Thonon-les-Bains mais uniquement pour les PMR,
- mise en place d'un carnet de 10 tickets à 10 euros, valable uniquement en intra vallée, pour fidéliser la clientèle.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer un avenant au marché ainsi qu'un avenant à la convention d'organisation du service avec le CG74.**

## **3- Intercommunalité : vote des nouveaux statuts de la CCVA**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le calendrier à tenir concernant le vote des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Chablais :

- ce soir : approbation des nouveaux statuts par le Conseil Communautaire,
- le 25 septembre : envoi des statuts et d'un projet de délibération aux 9 communes de la CCVA,
- entre le 26 septembre et le 25 décembre : vote des statuts par les 9 communes,
- avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 : arrêté du Préfet validant ces statuts.

Madame la Présidente donne lecture du projet de statuts de la future Communauté de Communes du Haut-Chablais et invite les membres du Conseil Communautaire à faire part de leurs remarques ou interrogations.

### **Urbanisme**

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'il avait été soumis à la Préfecture la question de savoir si la compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » (PLUi) pouvait être inscrite dans les statuts sous la condition que la réglementation vienne l'imposer, ce qui aurait permis de s'abstenir d'une nouvelle modification statutaire dès 2014 compte tenu du délai de 3 ans que le projet de loi actuel prévoit concernant la mise en place des PLUi. La Préfecture n'a malheureusement pas accepté cette proposition.

### **Participation à la mise en place d'une filière bois-énergie sur le Chablais**

Madame la Présidente souligne que l'inscription de cette compétence s'impose compte tenu du développement des installations de chaudières bois sur la vallée et de l'étendue des matières premières que nos forêts proposent et qui ne sont pour l'heure quasiment pas utilisées.

### Actions en faveur des travailleurs saisonniers

Madame la Présidente précise que cette compétence se limitait jusque là à l'installation et la gestion des saisonniers au camping municipal de La Baume et au camping Le Pré à Montriond. Suite à la décision de la Mission Locale du Chablais de ne plus s'occuper du Point d'Accueil des Saisonniers, il a été décidé d'élargir la compétence de la CCVA à l'ensemble des actions menées jusque là par le PAS (voir point n° 4).

### Aménagement, entretien et promotion des sentiers pédestres et des sentiers ludiques

Madame la Présidente précise que la CCVA dispose déjà de cette compétence mais uniquement sur un réseau identifié d'intérêt communautaire. La CCHC sera désormais compétente sur l'intégralité des sentiers des 15 communes, sachant qu'il a été décidé dans un premier temps que le niveau d'entretien de ces sentiers sera au 1<sup>er</sup> janvier 2014 conforme au niveau d'entretien actuel, toutes les communes ne consacrant actuellement pas le même budget en la matière.

### Aménagement, entretien et gestion des terrains de foot et de leurs vestiaires

Madame la Présidente précise que la CCVA est déjà compétente s'agissant du complexe sportif du Pré à Montriond. Compte tenu de l'élargissement de son périmètre, elle le sera également désormais pour ce qui concerne les autres terrains de football du territoire, sachant qu'il a été convenu que le site du Pré sera entretenu à un niveau plus élevé que les autres puisque celui-ci est clôturé.

### Aménagement, promotion et financement de sites culturels

Madame la Présidente précise que la CCVA était déjà compétente s'agissant du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps à Saint Jean d'Aulps. Elle le sera également désormais pour ce qui concerne le Musée de la Musique Mécanique des Gets ainsi que les musées de Bellevaux (Musée Histoires et Traditions, Musée de la Faune et Jardin Alpin). Contrairement au DDVA qui est géré en régie, ces musées le sont par des associations.

### Financement, gestion et animation d'un réseau de crèches

Madame la Présidente précise que la CCVA est déjà compétente s'agissant de la participation au financement de la micro-crèche Les P'tits Mousets à La Baume. Elle le sera également désormais pour ce qui concerne les autres crèches du territoire, sachant que toutes ces crèches sont associatives.

### Financement et gestion des maisons de santé labellisées par l'Agence Régionale de Santé

Suite à la question de Michel DUFOUR, André PEERSMAN souligne que les maisons médicales de Morzine ont été enlevées du projet de statuts, et ce à la demande de la commune. Il précise que ce retrait est préférable pour le moment dans la mesure où il aurait été difficile de coordonner dès 2014 des structures dont la méthode de création et les modalités de fonctionnement sont totalement différentes.

### Transport scolaire

Stéphane PUGIN-BRON souligne un problème récurrent en matière de transport scolaire, à savoir l'utilisation, pour la ligne Les Gets – Thonon, d'un car de 59 places par la SAT pour un nombre d'élèves régulièrement supérieur. Il précise qu'un courrier sera adressé à la SAT, avec copie au Conseil Général, lui demandant de mettre fin immédiatement à cette situation compte tenu des obligations qui lui incombent au titre du marché passé avec le CG74 mais aussi de sa responsabilité eu égard à la sécurité des élèves transportés.

### Gestion des ascenseurs publics

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'il s'agit ici d'ascenseurs publics utilisés par les usagers pour se déplacer sur la commune. Cette nouvelle compétence concerne principalement la commune de Morzine mais son intérêt communautaire s'explique par la spécificité de la station d'Avoriaz qui, n'étant pas ouverte à la circulation automobile, a dû trouver un substitut à la voirie routière pour permettre aux personnes de se déplacer.

## Gestion et entretien de la gare d'accueil multimodale d'Avoriaz

Il s'agit ici, tout comme les ascenseurs publics, d'une spécificité de la station d'Avoriaz qui, n'étant pas ouverte à la circulation, a dû trouver une solution pour permettre aux gens de passer d'un mode de transport par bus à un mode de transport doux (calèche, luge...).

Madame la Présidente précise que l'intérêt communautaire de ces 2 dernières compétences a été longuement discuté en Comité Politique d'Élargissement et a finalement été retenu compte tenu de la spécificité d'Avoriaz. La fiscalité apportée par Morzine étant largement supérieure aux charges qu'elle transfère, le transfert des ces 2 compétences permet à Morzine de réduire son coût d'entrée dans la CCHC de 600 000 à environ 150 000 euros. Il a été envisagé la possibilité de transférer, en lieu et place de ces 2 compétences, la gestion de la piscine de Morzine. Cette solution n'a pas été retenue car les élus de Morzine n'ont pas souhaité se dessaisir de cet équipement. Le transfert des ascenseurs publics et de la gare d'accueil présente l'avantage d'être simple à opérer car il ne s'agit que de reprendre des emprunts en cours et des contrats de maintenance.

Par ailleurs, Madame la Présidente précise que le Maire de Morzine s'est engagé à demander à son conseil municipal de se prononcer sur la fixation d'un tarif unique d'entrée pour l'ensemble des communes de la future CCHC.

## Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps

Madame la Présidente précise que cette compétence a été retirée des statuts de la CCHC mais qu'elle sera reprise dans les statuts du SITHD qui se transforme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 en SIVOM à la carte (de nouveaux statuts ont été approuvés par le comité syndical et sont maintenant soumis au vote des conseils municipaux des communes).

A la demande de Christian PIGNIER, une note de présentation de ces nouveaux statuts sera établie à l'attention des élus communaux afin de mettre en évidence les nouvelles compétences et celles qui sont retirées.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Chablais.**

## 4- Accueil des saisonniers

### *4.1 Passation de nouvelles conventions avec La Baume et le camping Le Pré à Montriond*

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la commune de la Baume met à disposition chaque année son camping municipal au profit des travailleurs saisonniers logés en camping-cars. Il précise que depuis l'hiver dernier des emplacements sont également disponibles au camping Le Pré à Montriond.

### Bilan de l'hiver 2012-2013 :

- **33 salariés**
  - 10,5 Morzine
  - 12,5 Les Gets
  - 10 CCVA
- **0 sans emploi**
- **Coût total :** **41 445 €**
  - Électricité 10 219 €
  - Frais de personnel CCVA 3 528 €
  - Frais de réparation 1 804 €
  - Location camping La Baume 20 000 €
  - Location camping Le Pré 5 894 €
- **Recettes :** **25 223 €**

|                                        |                 |
|----------------------------------------|-----------------|
| ○ Participation des saisonniers        | 5 223 €         |
| ○ Conseil Général 74                   | 20 000 €        |
| • <b>Participation collectivités :</b> | <b>16 222 €</b> |
| ○ Morzine                              | 5 161 €         |
| ○ Les Gets                             | 6 145 €         |
| ○ CCVA                                 | 4 916 €         |

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de passer de nouvelles conventions avec La Baume et le camping Le Pré pour l'hiver 2013-2014, et ce dans les conditions suivantes :

- 25 emplacements au camping de La Baume (*location camping : 20 000 €*)
- 4 emplacements (sans chien) au Pré à Montriond (*location à l'emplacement : 450 € par mois et par emplacement tout compris*),
- coût pour les saisonniers : 150 €/mois au Pré et 100 €/mois à La Baume,
- conditions particulières :
  - *fourniture d'un contrat de travail,*
  - *fourniture d'un certificat de vaccination pour les chiens,*
  - *pas de convecteur dans les auvents de caravanes.*

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer ces nouvelles conventions pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 30 avril 2014.**

#### **4.2 Point d'accueil des saisonniers : proposition de reprise au 1<sup>er</sup> octobre 2013 par la CCVA**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que la Mission Locale, porteuse du Point d'Accueil des Saisonniers, stoppe sa mission envers les saisonniers au 30 septembre 2013. Il souligne que les membres du bureau, en accord avec les élus des communes de Morzine et des Gets, souhaitent que la CCVA porte cette action dès le 1<sup>er</sup> octobre 2013, et ce par anticipation des nouveaux statuts.

##### Conditions d'exercice de cette compétence :

Un agent à mi-temps serait mis à disposition de la CCVA par la commune de Morzine (*Jean-Pierre BENEDETTI, gestionnaire du Savoie*) pour :

- l'accueil des saisonniers : forum du 16 octobre 2013, deux permanences hebdomadaires à Morzine et une aux Gets,
- une permanence de début de saison à Saint Jean d'Aulps et Bellevaux,
- la diffusion du guide « Bien vivre ma saison en Vallée d'Aulps et Vallée du Brevon »,
- la gestion du site internet [www.saison-chablais.fr](http://www.saison-chablais.fr),
- la gestion des bornes d'accueil en mairie des Gets et en mairie de Morzine.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reprendre l'action du PAS à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.**

#### **4.3 Passation d'une convention de prestation de service avec Morzine**

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'une mise à disposition individuelle de M. Benedetti n'est pas possible pour le 1<sup>er</sup> octobre compte tenu de l'obligation de passer au préalable par la CAP du CDG74. Il propose donc de passer une convention de prestation de service avec la commune de Morzine dans les conditions suivantes :

- Contenu de la prestation :
  - gestion de l'accueil des saisonniers hors-foyer,
  - participation au forum des saisonniers,
  - permanence d'accueil des saisonniers,
  - mise à jour du site Internet,
  - distribution des guides des saisonniers,
  - relais auprès des employeurs, du Pôle Emploi et de la Mission Locale,
- Durée : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2013,
- Coût : forfait de 5 000 € (50 % du traitement brut chargé de M. BENEDETTI).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer une convention de prestation de service avec Morzine dans les conditions définies ci-dessus.**

## **5- Personnel**

### ***5.1 Création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe***

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire de créer un poste d'hôtesse de caisse polyvalente pour le DDVA à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013, et ce sous le grade d'adjoint administratif de 2ème classe. Il précise qu'il ne s'agit pas réellement d'une création de poste car celui-ci existe déjà sous une autre forme et est occupée par Sonia RAMEL dont la titularisation est prévue conformément au programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire qui a été approuvé en début d'année.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer ce poste et charge Madame la Présidente de prendre l'arrêté nécessaire à la stagiairisation de Sonia RAMEL à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013**

### ***5.2 Création d'un poste de rédacteur***

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire de créer un poste de coordonnateur du Pôle de Santé Pluriprofessionnel à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013, et ce sous le grade de rédacteur. Il précise qu'il ne s'agit pas réellement d'une création de poste car celui-ci a déjà été créé en 2012 sous une autre forme et est occupé par Martine STOCLIN.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer ce poste et charge Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.**

### ***5.3 Création d'un poste saisonnier***

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire de créer un poste saisonnier d'animateur pour le DDVA, du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 mars 2014 et d'y recruter Jean-Michel WACH.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer ce poste et charge Madame la Présidente de recruter Jean-Michel WACH.**

## **6- Questions diverses**

### ***6.1 Demande de subvention de l'ADATEEP 74***

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire de la demande de concours financier de l'Association Départementale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public de la Haute Savoie (ADATEEP 74) en vue de l'organisation du congrès exceptionnel de l'ANATEEP qui aura lieu du 16 au 18 mai 2014 à Annecy. Il propose, conformément au souhait du bureau, de leur attribuer une subvention de 100 euros.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 100 euros à l'ADATEEP 74.**

### ***6.2 Nouveaux tarifs pour le DDVA***

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour la boutique du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

|                                        |             |
|----------------------------------------|-------------|
| - Carte postale panoramique été DDVA : | 0,60 € TTC  |
| - Arbalète et ses 3 flèches :          | 18,00 € TTC |
| - Jeu de Hnefatafl :                   | 35,00 € TTC |
| - Jeu de Fidchell :                    | 30,00 € TTC |
| - Bol petit modèle :                   | 12,00 € TTC |
| - Bol moyen :                          | 15,00 € TTC |
| - Assiette bûcheronne :                | 23,00 € TTC |

- Pichet droit litre : 34,00 € TTC

### **6.3 Pôle de Santé de la Vallée d'Aulps**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que 2 réunions auront lieu prochainement en matière de santé :

- Retour d'enquête sur les ados en Vallée d'Aulps :
  - Jeudi 3 octobre 2013 à 20h à la salle de conférence du collège Henri Corbet
- Réunion d'information pour l'accompagnement des personnes âgées
  - Vendredi 4 octobre 2013 à 17h30 à la salle culturelle de Saint Jean d'Aulps

Stéphane PUGIN-BRON invite les élus à diffuser largement sur cette dernière réunion auprès des responsables de CCAS. Par ailleurs, Jacqueline GARIN et André PEERSMAN n'étant pas disponibles ce jour là, Christian PIGNIER se porte candidat pour faire le discours d'introduction.

***La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le mardi 15 octobre 2013 à 18h30 et portera notamment sur l'état d'avancement des études du contrat de rivière des Dranses et de l'Est Lémanique.***

Le Biot, le 30 septembre 2013  
La Présidente